



## AVIS PUBLIC

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2013-07**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 3 septembre 2013 à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 1158, chemin Denison Est (lot 2 595 800).

Cette demande consiste à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire (écurie) existant depuis 1980. L'implantation du bâtiment accessoire, de type écurie/hangar, ne respecte pas les normes en vigueur au niveau de la marge arrière. Le *Règlement de zonage #2005-419*, à l'article 55, stipule qu'un bâtiment accessoire doit être à plus de 2 mètres des limites arrière. Cependant, le bâtiment accessoire se retrouve à 0.54 mètres des limites arrière.

La dérogation portera donc sur une différence de 1.46 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de ladite séance du 3 septembre 2013.

Avis donné le 13 août 2013

Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière